

**Déclaration de S. E. M^{me} Sylvie Lucas
Présidente du Conseil économique et social
Représentante permanente du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusion de la présidence du Conseil
économique et social pour 2009**

Madame la Vice-Secrétaire générale,
Excellences,
Honorables représentants,
Mesdames et Messieurs,

Ce fut pour moi un honneur et un privilège de présider le Conseil économique et social pendant l'année écoulée.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux autres membres du Bureau sortant - l'Ambassadrice Carmen Maria Gallardo Hernandez d'El Salvador, l'Ambassadrice Tiina Intelmann d'Estonie, l'Ambassadeur Somduth Soborun de Maurice et l'Ambassadeur Hamidon Ali de Malaisie - pour leur dévouement et leur engagement. De même, je tiens à remercier encore une fois tous les services pertinents du Secrétariat général pour le soutien sans faille qu'ils m'ont accordé pendant mon mandat.

Alors que nous allons entamer une nouvelle présidence, permettez-moi d'exposer brièvement les principaux résultats des travaux du Conseil de l'année écoulée et mentionner certains des défis qui restent à relever.

Mesdames et Messieurs,

Il convient de situer les travaux du Conseil en 2009 dans le contexte des graves crises - alimentaire, énergétique, financière et économique - qui ont frappé de plein fouet l'économie mondiale. Il en est résulté un ralentissement des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et un risque d'effets négatifs durables.

Le Conseil s'est attaché à faire face aux problèmes causés par ces crises avec efficacité. La Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton-Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, tenue en avril dernier, a notamment offert aux parties internationales concernées une première occasion de procéder à un échange de vues sans exclusive sur la crise financière et économique mondiale. Elle a fait ressortir combien il était nécessaire de faire face à la crise de manière cohérente et coordonnée et urgent de répondre à ses conséquences humaines afin d'éviter qu'elle ne se transforme en une tragédie humaine de grande ampleur.

Le compte rendu analytique des débats a servi à l'élaboration du projet de document final de la Conférence internationale sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York en juin. Reconnaisant le rôle de coordination dévolu au Conseil, les participants à la Conférence internationale ont confié à celui-ci plusieurs mandats, dont la promotion et le renforcement d'une réponse coordonnée du système des Nations Unies pour le développement face aux crises ; le renforcement de la collaboration et coopération entre les Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods et la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière mondiale et économique et ses incidences sur le développement.

En application de sa décision 2009/258, j'ai présenté le 15 décembre dernier, lors de la reprise de la session de fond du Conseil, un exposé oral sur la suite donnée au paragraphe 56 du document final de la Conférence internationale sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Ce rapport oral a été entre-temps aussi publié comme document officiel sous la cote E/2009/119. Comme je l'ai indiqué en décembre, d'autres consultations seront certainement nécessaires sur certains des mandats confiés au Conseil économique et social, mais je pense que nous avons réussi à jeter les bases pour leur pleine mise en œuvre.

D'autres mandats, comme celui relatif à un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, ont été dûment exécutés. L'Assemblée générale a ainsi récemment fait siennes les recommandations présentées par le Conseil économique social à cet égard. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces recommandations de manière intégrale et effective et de veiller à ce que le suivi du

financement du développement bénéficie de l'attention et de la considération requises. L'organisation de la Réunion spéciale du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED présentera une première occasion importante à cet effet.

Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'on peut dire qu'en 2009, l'Examen ministériel annuel a donné un élan politique majeur à l'ordre du jour en matière de santé publique mondiale. Il a contribué à placer la question de la santé au centre des objectifs de développement mondiaux et a mobilisé l'attention politique sur la réalisation des objectifs de développement liés à la santé. La Déclaration ministérielle a souligné l'importance d'approches axées sur l'être humain et sur les résultats qui soient multisectorielles et intégrées, ainsi que le rapport étroit existant entre la santé liée aux objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté en général.

Ce constat ouvre de nouvelles perspectives pour les initiatives communes, les partenariats et l'engagement de parties prenantes diverses et nouvelles en encourageant l'émergence d'un consensus sur un éventail de questions allant des maladies transmissibles et non transmissibles et des maladies tropicales négligées aux systèmes de santé, à l'instruction élémentaire en matière de santé et à la prise de mesures concrètes, notamment touchant les mécanismes de financement, en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de santé publique dans le monde.

Les exposés nationaux volontaires présentés par la Bolivie, la Chine, la Jamaïque, le Japon, le Mali, le Soudan et Sri Lanka ont montré une nouvelle fois l'intérêt du Conseil économique et social en tant que plate-forme pour engager la communauté mondiale à échanger les leçons essentielles tirées de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les discussions ont également permis d'offrir un soutien précieux aux efforts déployés au niveau national. L'intérêt croissant pour cette plate-forme unique qu'est le Conseil ressort du fait que 14 pays se sont déjà proposés de faire un exposé national lors de la session de cette année.

Mesdames et Messieurs,

Le renforcement de la coordination de l'action humanitaire et les rôles du Coordonnateur des secours d'urgence, du Coordonnateur résident et du Coordonnateur humanitaire dans ce contexte; la mise en œuvre des orientations relatives aux activités opérationnelles des Nations Unies et l'approfondissement nécessaire de la cohérence du système des Nations Unies notamment en matière de gouvernance et de financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies, ont été d'autres sujets importants examinés par le Conseil au cours des derniers mois.

De même, le Conseil s'est penché sur les dynamiques mondiales en matière de coopération pour le développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil est reconnu de plus en plus comme l'instance principale au sein du système des Nations Unies à même d'examiner de manière holistique les questions de coopération pour le développement. Dans ce cadre, je tiens à mentionner le colloque de haut niveau qui s'est tenu sur le thème « Mettre en place un cadre plus ouvert pour une coopération responsable et transparente en matière de développement » les 12 et 13 novembre 2009 à Vienne. Ce colloque a jeté les fondements d'un dialogue global sur cette question importante pour le Forum pour la coopération en matière de développement qui doit se tenir en juin de cette année.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de constater que les efforts visant à renforcer l'interaction et les liens institutionnels entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix commencent à porter leurs fruits. Ainsi, le Président du Comité d'organisation de la Commission a participé à plusieurs tables rondes du Conseil, y compris durant la session de fond, et le 29 octobre dernier le Conseil et la Commission ont tenu leur première manifestation conjointe, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, pour examiner les effets des crises alimentaire et économique dans les pays sortant d'un conflit.

J'espère vivement que cette relation sera renforcée davantage dans les prochaines années, le Conseil ayant sans nul doute un rôle à jouer dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement post-conflit. Les liens institutionnels et la coopération entre les deux entités pourraient peut-être également être examinés

dans le cadre de l'Examen de la Commission de la consolidation de la paix qui va avoir lieu cette année, tenant compte de la demande du Conseil lors de sa session de fond, de voir un engagement accru avec la Commission, y compris avec les différentes formations-pays.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En 2009, le Conseil s'est efforcé de s'acquitter efficacement de son rôle de mécanisme intergouvernemental réunissant de multiples parties prenantes, relevant les nouveaux défis et faisant progresser la réalisation des objectifs dans le domaine du développement.

D'importants défis subsistent.

J'invite le Conseil à travailler incessamment et sans relâche au renforcement de ses mécanismes, à tirer pleinement parti des moyens qui sont les siens pour mobiliser aux fins de l'action, et à mettre en place des synergies pour oeuvrer à la mise en œuvre de l'agenda du développement et des objectifs du Millénaire pour le développement, et du grand dessein que ceux-ci incarnent.

Je vous remercie pour votre attention.